



# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE VALIÈRE**

**Séance du mardi 06 juin 2023  
A 18 H 30 - Mairie**

## **Membres Titulaires du Conseil Municipal**

**Viviane DURAND - Jean-Paul BRU – Gérard DAUZAT - Catherine CAMBRIELS – Rémy CAMBRIELS – Charles CATHALA – Philippe GRENIER – Rémi HERPIN - Stéphanie MAZAROTTI – Ingrid NUIJTEN - Marie PECH – Hervé RIVAT – Nicolas SOURD – Ingrid VOLLEREAU – Eric LAPIERRE.**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour modification des statuts du SIVU du Sud Minervois.
3. Délibération pour modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie de la région de Ginestas.
4. Délibération pour convention Vents de scène – Année 2023
5. Option d'achat du camion communal.
6. Travaux sur l'Eclairage public – Le Pré, le Pré-Bas, chemin de Ginestas.
  
6. Questions diverses.

## **Présents**

**Viviane DURAND - Jean-Paul BRU – Gérard DAUZAT - Catherine CAMBRIELS – Rémy CAMBRIELS – Charles CATHALA – Rémi HERPIN - Stéphanie MAZAROTTI – Ingrid NUIJTEN - Marie PECH – Hervé RIVAT – Nicolas SOURD**

## **Absents excusés**

Mme. Ingrid VOLLEREAU  
M. Éric LAPIERRE  
M. Philippe GRENIER

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>3</b>
<b>Procurations :</b>	<b>0</b>
<b>Quorum :</b>	<b>8</b>

**Président de séance** : Madame Viviane DURAND

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. M. Hervé RIVAT est désigné secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte rendu de la dernière séance en date du 25.04.2023.**

### **2. Délibération pour modification des statuts du SIVU du Sud Minervois.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, et les transformations liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP) qui, jusque-là faisaient partie intégrante des indicateurs financiers, ont contraint le législateur à adapter ces derniers au nouveau panier de ressources perçu par les collectivités à compter de 2021 mais a également revu ces indicateurs financiers dès 2022.

Ce changement de référence a un impact sur les modalités de calcul liées à la part 2 du SIVU du Sud Minervois.

Madame de Maire soumet à l'assemblée les modifications apportées aux statuts du SIVU du Sud Minervois.

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **3. Délibération pour modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie de la région de Ginestas.**

La dernière révision des statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2012 puis actée par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2013.

Depuis lors des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire. Cette mise à jour permet d'actualiser certains points afin de les mettre en conformité avec les textes en vigueur du Code Général des Collectivités Territoriales et avec le fonctionnement actuel du syndicat.

Madame de Maire soumet à l'assemblée les modifications apportées aux statuts du Syndicat Intercommunal de Voirie de la région de Ginestas.

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

#### **4. Délibération pour convention Vents de scène – Année 2023.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la tenue d'un festival « Vents de Scène » qui a pour objectif d'offrir aux habitants 3 sessions de spectacle dans des lieux emblématiques du patrimoine à savoir : Saint-Marcel sur Aude, Paraza et Argens.

La participation de la commune de la commune de Sainte Valière pour la mise en œuvre de ce festival s'élève à 250 €uros.

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

#### **5. Option d'achat du camion communal.**

Le contrat de crédit-bail concernant le camion communal arrive à son terme.

La commune envisage son achat pour un montant de 1 398.98 €.

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

#### **6. Travaux sur l'Eclairage public – Le Pré, le Pré-Bas, chemin de Ginestas.**

Dans une démarche d'économie d'énergie, il est pour projet le remplacement des luminaires de l'éclairage public Du Pré, Pré-Bas et chemin de Ginestas par des ampoules LED moins énergivores.

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Prochaine séance – 27 juin 2023 à 18H30.

Clôture de la séance à 20 heures 00.

### **Signatures**

**Viviane DURAND, Maire, et Présidente de séance :**

**Hervé RIVAT, Secrétaire de séance :**